Accord CE/Ancienne République yougoslave de Macédoine ARYM: accord de coopération

1996/0259(AVC) - 15/09/1997

Le rapporteur, M. PONS GRAU (PSE,E), propose que le PE donne son approbation à l'accord Cadre de Commerce et de Coopération entre la Communauté et l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM). Cet accord constitue un élément clé de la récente initiative communautaire visant à consolider le processus de paix et la stabilité dans l'Europe du Sud-Est. Le caractère démocratique constitue un élément essentiel de l'accord : les deux parties s'engagent à ce que le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques inspirent les politiques intérieures et internationales de la communauté et de l'ARYM. En outre, l'accord prévoit un régime préférentiel pour les échanges commerciaux, la promotion des échanges régionaux et une coopération économique technique et financières. Au niveau institutionnel, il est prévu d'instaurer un conseil de coopération qui se réunira une fois par mois.